



# Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale

L'Administration municipale reconnaît l'importance de la composante multiraciale et multiethnique de la société montréalaise.

Considérant que la Déclaration universelle des droits de la personne et les conventions internationales relatives aux droits de la personne établissent les principes de non-discrimination et d'égalité;

Compte tenu que le Canada souscrit à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et a proclamé, en mars 1986, la Deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale;

Étant donné que la Charte des droits et libertés de la personne du Québec consacre le droit de toute personne à la reconnaissance et à l'exercice en pleine égalité des droits et libertés de la personne;

Reconnaissant que le gouvernement du Québec, en adoptant la Déclaration sur les relations interethniques et interraciales, en décembre 1986, appuie ces principes et condamne le racisme et la discrimination raciale;

Considérant que le 21 mars a été proclamé Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, par l'Assemblée générale des Nations unies;

Soucieuse d'encourager les Montréalais et les Montréalaises à adopter une attitude de respect de la dignité et des droits de toutes les personnes,

l'Administration de la Ville de Montréal s'engage:

- À prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination basée notamment sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interraciales et interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension.
- À respecter et à faire respecter les principes de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec à tous les niveaux des services municipaux et des sociétés paramunicipales.
- À reconnaître et à souligner la journée du 21 mars comme "Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale".

Cette journée sera l'occasion, annuellement, de dénoncer le racisme et de sensibiliser l'ensemble des Montréalais et des Montréalaises aux diverses formes de discrimination raciale.

Par la présente Déclaration, l'Administration municipale s'engage à combattre toutes les formes de discrimination raciale et à favoriser l'accès et la participation pleine et entière de tous les citoyens et de toutes les citoyennes, indépendamment de leur race, couleur, religion, origine ethnique ou nationale, aux différentes sphères de la vie municipale.

De plus, l'Administration municipale demande à la population montréalaise d'appuyer ses efforts par une attitude de respect de la dignité et des droits de toutes les personnes.

Signée à Montréal, ce vingt et un mars mil neuf cent quatre-vingt-neuf.

*Jean Doré*

Jean Doré  
maire de Montréal

*Michael Fainstat*

Michael Fainstat  
président du Comité exécutif

*Léa Cousineau*

Léa Cousineau  
membre du Comité exécutif

*Robert Perreault*

Robert Perreault  
vice-président du Comité exécutif

*John Gardiner*

John Gardiner  
membre du Comité exécutif

*Jacqueline Bordeleau*

Jacqueline Bordeleau  
membre du Comité exécutif

*Kathleen Verdon*

Kathleen Verdon  
membre du Comité exécutif

## **Montréal Declaration Against Racial Discrimination**

The municipal administration recognizes the importance of the multiracial and multiethnic component of Montréal society.

Considering that the Universal Declaration of Human Rights and international human rights conventions establish non-discriminatory and egalitarian principles;

Whereas Canada has signed the International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination and, in March 1986, proclaimed the Second Decade to Combat Racism and Racial Discrimination;

Given that the Quebec Charter of Human Rights and Freedoms gives every person the right to full and equal recognition and exercise of his or her human rights and freedoms;

Recognizing that, having adopted the Declaration on interethnic and interracial relations, in December 1986, the Quebec government supports these principles and condemns racism and racial discrimination;

Considering that the General Assembly of the United Nations proclaimed March 21 the International Day for the Elimination of All Forms of Racial Discrimination;

Resolved to encourage Montrealers to respect the dignity and human rights of all individuals,

The Montréal municipal administration is committed to:

- taking all necessary measures to fight discrimination based on race, colour, religion or ethnic or national origin and to promoting harmonious interracial and intercultural relations in a spirit of respect and understanding;
- respecting and applying the principles of the Quebec Charter of Human Rights and Freedoms at all levels within municipal departments and paramunicipal bodies;
- recognizing and celebrating March 21 as the International Day for the Elimination of All Forms of Racial Discrimination.

The day will be an annual opportunity to denounce racism and raise awareness amongst all Montrealers of the various forms of racial discrimination.

The municipal administration hereby commits to fighting all forms of racial discrimination and to promoting full access to and participation in the different spheres of municipal life by all citizens, regardless of their race, colour, religion or ethnic or national origin.

Moreover, the municipal administration asks Montrealers to support its efforts by showing respect for the dignity and rights of all individuals.

Signed at Montréal, this twenty-first day of March, nineteen hundred and eighty nine.

Jean Doré – Mayor of Montréal

Michel Fainstat – Chair of the Executive Committee

Léa Cousineau – Executive Committee member

Robert Perreault – Vice-Chair of the Executive Committee

John Gardiner – Executive Committee member

Jacqueline Bordeleau – Executive Committee member

Kathleen Verdon – Executive Committee member